

## A PROPOS DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE

Dans le cadre du plan sur la « sobriété énergétique », la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, et le ministre délégué chargé de l'Industrie, Roland Lescure, ont réuni ce mercredi 7 septembre le groupe de travail « Industrie », sous l'égide du Conseil national de l'industrie (CNI), en présence des représentants de l'industrie, des organisations syndicales, des comités stratégiques de filières, des fournisseurs d'énergie et des porteurs d'innovation industrielle.

Pour bâtir ce plan, la méthode du gouvernement s'est appuyée sur deux piliers : **l'anticipation et la concertation.**

*Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, a indiqué : « Comme l'Etat, les entreprises - y compris industrielles - prendront toute leur part dans la réduction de notre consommation d'énergie. Mais je le rappelle : la sobriété, c'est la chasse au gaspillage, c'est l'attention au chauffage, à l'éclairage, ce n'est pas demander aux entreprises de baisser leur production ou leur activité. Il s'agit d'efforts collectifs, proportionnés et raisonnables. La réussite de ce plan nécessitera la mobilisation de tous. »*

**Shop! France – votre syndicat professionnel, souhaite donc vous informer des dernières informations et des pistes d'actions possibles pour vos entreprises !**

### PISTES D' ACTIONS :

#### ➤ « Premiers gestes » :

- Chauffage /climatisation : fixé à 19°C la journée et 12°C la nuit, faire entretenir ses équipements,
- Eclairage: extinction automatique des bâtiments et des parkings de 22h à 7h, réduire l'éclairage des enseignes lumineuses, déployer des éclairages LED ou basse consommation.
- Possibilité de renégocier son contrat d'énergie afin de bloquer les prix avec son fournisseur d'énergie.

#### ➤ Liées aux salariés:

- Favoriser la mobilité durable (vélo, transports en commun, covoiturage) et le télétravail,
- Réduire les voyages d'affaires et favoriser les rendez-vous en visio, favoriser le train à l'avion,
- Sensibiliser ses salariés aux écogestes (éteindre la lumière, son ordinateur, la climatisation; débrancher chargeurs et wifi; choisir des alternatives à l'ascenseur, à l'imprimante, etc...) et nommer des ambassadeurs « sobriété » dédiés.

#### ➤ Liées à la logistique:

- Mutualiser les moyens de transports entre entrepôts ou trajets entrepôt-client,
- Investir dans une flotte de véhicules verts,

#### ➤ Liées aux entrepôts/usines:

- Organiser si possible des productions nuits et/ou week-end pour éviter les points de rupture de consommation en électricité et gaz,
- Favoriser les énergies renouvelables (panneaux solaires, pompes à chaleur),
- Installer des jaquettes isolantes autour des ballons d'eau chaude; changer les chaudières,
- Installer des fenêtres double vitrage, revoir l'isolation des bâtiments.

➤ **Liées au numérique:**

- Limiter les fichiers volumineux dans les échanges de mails, réduire la taille des images des sites web,
- Paramétrer la veille des ordinateurs, une gestion optimisée des serveurs la nuit et plus généralement gérer le stockage des données numériques sur les serveurs souvent énergivores,
- Etablir un plan de sauvegarde et sécurité des systèmes d'informations (PSSI) en cas de coupures.
- Eteindre les écrans des ordinateurs des halls et/ou cafétérias la nuit.

Concernant les **processus industriels**, une initiative appelée « **IDécarbone** » qui réunit les porteurs de solutions capables d'organiser la sobriété des industriels, vise à référencer des solutions de décarbonation et à mettre en relation les professionnels et les entreprises souhaitant décarboner leurs sites industriels. **La 1ère rencontre nationale entre les porteurs de solution et les industries est prévue le 10 octobre 2022.**

## **BOUCLIER TARIFAIRE POUR LES ENTREPRISES :**

Le bouclier tarifaire s'adresse d'abord aux ménages, et est reconduit jusqu'en 2023 comme l'a annoncé Elisabeth Borne le 14 septembre 2022. Cependant, cette mesure s'ajoute à **l'aide déjà existante pour les entreprises grandes consommatrices de gaz et d'électricité qui est prolongée jusqu'en décembre 2022.**

Pour être éligibles, les entreprises doivent remplir les conditions suivantes :

- être une entreprise grande consommatrice d'énergie, c'est-à-dire avoir des achats de gaz et/ou d'électricité atteignant au moins 3 % de son chiffre d'affaires 2021 ;
- avoir subi un doublement du prix du gaz et/ou de l'électricité sur la période éligible par rapport à une moyenne de prix sur l'année 2021.

Pour rappel, l'aide est égale à :

- 30 % des coûts éligibles et plafonnée à 2 M€, pour les entreprises subissant une baisse d'excédent brut d'exploitation (EBE) de 30 % par rapport à 2021 ;
- 50 % des coûts éligibles et plafonnée à 25 M€, pour les entreprises dont l'EBE est négatif et dont le montant des pertes est au plus égal à deux fois les coûts éligibles. L'aide est limitée à 80 % du montant des pertes ;
- 70% des coûts éligibles et plafonnée à 50 M€, pour les entreprises qui respectent les mêmes critères que précédemment, et qui exercent dans un des secteurs les plus exposés à la concurrence internationale. L'aide est limitée à 80 % du montant de ces pertes.

**Les dates limites de dépôt sont repoussées** pour permettre aux entreprises de rassembler l'ensemble des pièces nécessaires et de les faire certifier par leur expert-comptable ou leur commissaire aux comptes. Les dossiers concernant la période de mars à août peuvent être déposés jusqu'à la fin décembre 2022 sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

## ETRE ACCOMPAGNE POUR ELABORER UN DIAGNOSTIC:

Un état des lieux de vos consommations énergétiques et de vos usages permet d'identifier des pistes d'amélioration adaptées à votre entreprise, et d'élaborer ensuite un plan d'actions.

- Pour les PME de 20 à 250 salariés, l'ADEME propose le Diag Éco-Flux en partenariat avec Bpifrance : un **accompagnement pour la réduction des consommations d'énergie**, d'eau et de matières et la réduction des déchets.
- Toutes les entreprises peuvent être accompagnées pour un diagnostic personnalisé, une visite énergie, un **diagnostic « TPE gagnantes sur tous les coûts »** réalisés par les CCI ou les CMA. Ces chambres peuvent être contactées via le site gouvernemental [« Places des entreprises »](#) (rubrique environnement/énergie)

## CONSTRUIRE SON PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE:

Le plan de sobriété énergétique est donc un **document écrit** réalisé par les entreprises. **Il liste les mesures** leur permettant d'atteindre cet objectif de réduction des consommations d'énergie de 10%.

- Les éco-gestes : toutes les actions simples et faciles à mettre en place dès à présent. Ces actions sont loin d'être inefficaces. Pour exemple, baissez le chauffage d'un degré permet d'économiser **7%** de sa consommation d'énergie ...
- La mobilité : en 2020, 72,8% des trajets en voiture était effectué dans le cadre d'un déplacement bureau domicile. Vélo, transports en commun, covoiturage, ... organiser un **plan de mobilité (PDM)** afin d'optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier. C'est d'ailleurs une obligation pour les entreprises de plus de 100 travailleurs depuis le 1er janvier 2018.
- La rénovation énergétique des bâtiments: l'Etat a mis en place depuis plusieurs années des aides permettant de minimiser le coût des travaux de rénovation énergétique. Appelé **CEE pour certificat d'économie d'énergie**, ce dispositif s'adresse aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers.



## OUTILS ET GUIDES:

- [The Shift Project](#)
- [Optimisez votre TPE/PME](#)
- [La décarbonation de l'industrie](#)
- [Guide pour la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires](#)
- [Guide pour la rénovation de l'éclairage des bâtiments tertiaires](#)
- [Guide pour la rénovation des plateformes logistiques et entrepôts](#)
- [Audit énergétique dans les bâtiments](#)
- [Diagnostic économies d'énergie éclairage en entreprise](#)
- [Guide d'un numérique plus responsable](#)
- [Écoresponsable au bureau](#)
- [Organiser son Plan de Mobilité \(PDM\)](#)
- [Site officiel des CEE](#)
- [4 outils pour comprendre sa consommation d'électricité](#)